

ABONNÉ AUX POLÉMIQUES, LE MARCHÉ DES RÉSERVES D'ARGENT CRAINT LE « MALENDETTEMENT »

Le crédit revolving veut redorer son image

Le crédit revolving est une mine de paradoxes. Il se dope à la publicité, mais 8 % seulement des Français l'utilisent. Sa rapidité et sa souplesse d'utilisation servent les budgets sous pression, et pourtant sa production a stagné l'an dernier. Les cartes lui promettent un bel avenir, là où son passé le rend encore suspect d'être source de surendettement. Pas facile d'encadrer un tel outil... Bercy a demandé aux consommateurs et aux banques de lui faire des propositions.

SYLVIE RAMADIER

Crédit sans fin ou perpétuel, crédit sparadrap ou revolving... Pour les détracteurs du crédit revolving, les surnoms ne manquent pas. Ses promoteurs sont tout aussi imaginatifs : crédit permanent ou renouvelable, réserve d'argent, sans oublier les noms de marque comme Libravou ou Carte Aurore, car le revolving est presque toujours lié à des cartes, bancaires mais surtout privatives. Ce foisonnement sémantique n'arrange pas l'image d'un produit dont les encours approchent les 30 milliards d'euros. La deuxième forme la plus répandue de crédit à la consommation en France est abonnée aux polémiques et, à intervalles réguliers, le législateur est tenté d'intervenir. Les associations et les élus la soupçonnent d'être source de surendettement et Bercy a d'ailleurs invité banques et consommateurs à se pencher sur ce produit (lire ci-dessous).

Si le mot « renouvelable » s'accorde bien avec la loi Neiertz de 1989, qui a institué le contrat d'un an reconductible, la mécanique financière en jeu ne va pas de soi. Il ne s'agit pas, en effet, d'un prêt amortissable à rembourser selon un échéancier connu à l'avance, la forme la plus répandue de crédit à la consommation. La formule permet des utilisations répétées dans la limite d'un plafond, sans affectation à un objet particulier. Pas de pénalité en cas de remboursement anticipé et pas d'intérêt si la réserve n'est pas utilisée. Le taux d'intérêt est révisable tous les trimestres, c'est la contrepartie pour le prêteur.

De petites mensualités rassurantes

« Ce n'est pas toujours facile à comprendre à partir du relevé mensuel envoyé au client. Je décortique le mécanisme à l'aide d'un petit schéma qui court sur quatre mois », témoigne Jean-Bernard Haratyk, de l'association Finances et Pédagogie du Groupe Caisse d'Épargne. Il anime régulièrement des réunions avec des travailleurs sociaux, des étudiants ou des apprentis. Bien souvent, l'emprunteur se focalise sur la mensualité, petite et donc rassurante, qui est la caractéristique principale du revolving. Puis sur la réserve d'argent : tout va bien si elle est « positive ».

Le « truc » pour mieux saisir ce produit ? « En fait, il existe deux compteurs, celui de la dette et celui de la réserve disponible. » On réalise que, pour un même taux annuel, selon qu'une réserve de 3.000 euros est utilisée à hauteur de 300 euros ou en totalité, la même mensualité de 60 euros comportera 4,50 euros ou 45 euros d'intérêt. Dans le premier cas, la personne aura remboursé (ou amorti) 55,50 euros, soit 18,5 % du capital emprunté, et dans le second cas 15 euros, soit 0,5 % du capital...

Et encore ce schéma est-il simplifié, car les intérêts sont calculés par jour, sans méthode vraiment uniformisée. Pour faire bonne mesure, le loyer du crédit renouvelable dépend du montant accordé. Pour les petits prêts, les plus chers à cause des frais de dossier, le seuil de l'usure a franchi la barre des 20 %... Les révisions à la hausse inquiètent moins que pour l'immobilier : la charge mensuelle est bien plus modeste en revolving. La petite mensualité, 3 % à 4 % du



L'accès aux offres de revolving passe aujourd'hui fréquemment par les sites Internet des distributeurs spécialisés. Il est le plus souvent lié à des cartes privatives ou bancaires.

montant emprunté en général, est bien la marque de fabrique de ce crédit. Elle signifie qu'il faut apprendre à rembourser vite, l'utiliser seulement pour faire la soudure. Revers de la médaille ? « Il est porteur d'un endettement potentiel très lourd quand on ne le maîtrise pas », explique Isabelle Munier, analyste bancaire chez Testé Pour Vous.

Ces dérapages, les praticiens de la restructuration de crédit en voient passer tous les jours. « Les situations d'endettement excessif sont dues principalement au crédit à la consommation et, dans la quasi-totalité des dossiers que nous traitons, il y a des réserves d'argent », explique ainsi Jean-Pierre Demahis, président de l'Afif, Association française des intermédiaires bancaires. *Un mot peut le résumer, c'est le crédit facile et rapide. Il n'est pas dénué d'avantages mais il est distribué sans véritable regard sur l'endettement de la personne.*

« Situations d'urgence »

Sans battre tous les records, une jeune femme, qui préfère garder l'anonymat, témoigne de son parcours « hallucinant » dans le surendettement. Lors du dépôt de son dossier à la Banque de France, elle a déclaré 16 prêts, contractés à l'origine pour aller voir sa famille à l'étranger ou aider des amis à créer leur affaire. Parmi eux, 5 crédits revolving. Le crédit renouvelable représentait près de 15 % du total de 90.000 euros environ empruntés auprès de tous les grands noms du crédit spécialisé, alors que son salaire allait de 1.700 à 2.200 euros. Elle a remonté la pente grâce à une association de lutte contre le surendettement. « J'ai un gros défaut, je n'aime pas trop planifier. Il m'arrive donc de me retrouver dans des situations d'urgence. Et ce sont ces situations d'urgence qui m'ont fait prendre quatre autres revolving. » Elle ne disait pas tout à ses interlocuteurs sur ses autres crédits. Et, à

chaque nouvelle demande, elle craignait d'être prise en flagrant délit de mensonge. « Ce cas de figure ne s'est jamais présenté, voilà comment j'en suis arrivée là. » Conclusion ? « Pour éviter ces dérives, chaque crédit devrait être, à mon avis, centralisé et consultable par tous les distributeurs. Alors, on ne parlerait plus que de surendettement des accidentés de la vie. » Les surendettés « actifs », comme elle, ne représentent plus en effet que 27 % des dossiers de surendettement, qui comportent, dans plus de 80 % des cas, des emprunts revolving.

Seulement voilà, en France, l'idée d'un tel fichier « positif » n'a jamais abouti, car jusqu'à présent les inconvénients ont paru supérieurs aux avantages. On en reste aux fichiers « négatifs » de la Banque de France, ceux des incidents. Aux yeux des établissements, l'octroi d'un prêt n'est toutefois pas laxiste : le coût du risque est bas, la lutte contre la fraude se poursuit et le revolving s'appuie sur des grilles d'évaluation, les « scores ». Cetelem, par exemple, est fier de ses 30 % de refus.

Les associations de consommateurs, elles, redoutent l'exploitation d'un fichier plus exhaustif à des fins de marketing direct. Or la publicité est un sujet sensible. Elle est jugée trop agressive : les surendettés reçoivent des offres de crédit, car les fichiers ne peuvent être croisés. En outre, 62 % des Français la trouvent difficile à lire et à comprendre. Ainsi, Sofinco a été condamné en justice pour une publicité, en novembre dernier, et a fait appel.

La priorité est de lutter contre le « malendettement » dénoncé par le médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye. Il englobe « tous les cas où le crédit revolving et le crédit à la consommation servent moins à améliorer votre qualité de vie qu'à pallier un accident de la vie, licenciement, maladie grave, accident, rupture familiale, et ce, à

n'importe quel prix ». Le Conseil économique et social (CES), lui, estime que les risques de surendettement ont considérablement augmenté avec l'expansion des réserves d'argent. « C'est souvent le crédit de trop », assure Pierrette Crosemarie. Il faut aller vers le crédit responsable. Les dispositions de la loi Chatel de 2005 ne sont pas toujours appliquées, comme la résiliation d'un crédit non utilisé pendant trois ans.

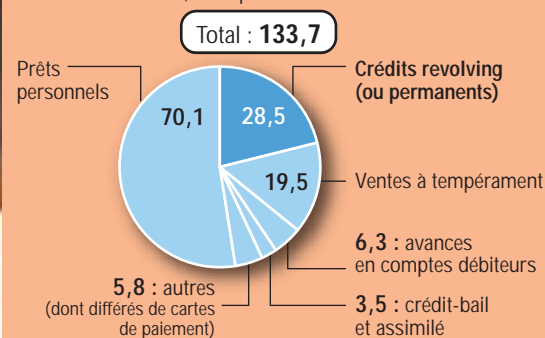
« Un outil de pilotage du budget »

En ce domaine, la France nage dans un paradoxe. Le surendettement est fortement ressenti, mais ses ressortissants sont trois fois moins endettés que les Américains, deux fois moins que les Britanniques ou Scandinaves et moins que les Allemands ou les Espagnols, selon l'Observateur Cetelem. Le revolving ne peut être banni, car il sert la consommation, moteur de croissance. Il intéresse tous les styles de public, sachant que 8 % des Français de 18 ans et plus en ont un. « Le crédit renouvelable est une anticipation et non un substitut du pouvoir d'achat. Il le dope », affirme Jean-Claude Nasse, le délégué général de l'ASF, l'association professionnelle des sociétés financières, prépondérantes en revolving, avec 17,5 millions de dossiers.

« Il est sophistiqué techniquement et intéressant comme produit budgétaire », fait valoir Dominique Stourm-Breton, directrice marketing de la Banque Accord. Les trois utilisations typiques : l'imprévu, le saisonnier et le plaisir ou l'occasion. En payant en cinq mensualités, on profite d'une réduction de 20 % et on reste largement gagnant, malgré un taux de 18 %... « Cet outil de pilotage du budget est utilisé tout au long de l'année », précise Nicolas Pécourt, responsable des études et de la veille de Sofinco, avec un pic en décembre. Rapidité, souplesse, avantages de la carte de fidélité, sans

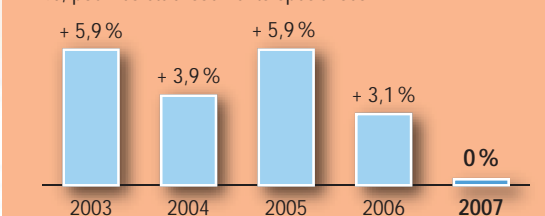
Les encours de crédits à la consommation en France

En milliards d'euros, en septembre 2007



La croissance de la production de crédit revolving

En %, pour les établissements spécialisés*



* Ils représentent la majorité du marché sur ce produit

idé / Source : Association Française des Sociétés Financières / Photo : REA

compter qu'il n'est nul besoin de s'expliquer avec son banquier, sont ses points forts.

Pas de miracle, néanmoins. La production a stagné l'an dernier (voir graphique). Et cela s'explique « principalement par le phénomène accru du rachat de créances qui, selon nos estimations, représenterait désormais près de 10 % du crédit à la consommation en France », dit Nicolas Pécourt. De nouvelles dépenses fixes (téléphone, Internet...) grèvent le pouvoir d'achat. Autres explications avancées par Dominique Stourm-Breton : la situation économique et la multiplication des critiques sur le terrain médiatique, comme celles de Ségolène Royal durant la campagne présidentielle.

Pourtant, les professionnels du revolving gardent le moral. Ses leaders sont tous internationalisés ou presque : BNP Paribas, qui contrôle Cetelem et Laser ; le Crédit Agricole, qui possède Sofinco ; Cofidis et Monabanq (détenus par 3 Suisses) ; la Société Générale ; le Crédit Mutuel. Ils sont suivis des services financiers de Carrefour, de la Banque Accord d'Auchan et des filiales d'assureurs. Bientôt, La Banque Postale en distribuera, elle aussi, avec un partenaire spécialisé. La Société Générale est sur les rangs.

« Le développement devrait être porté par celui des cartes bancaires sous deux dimensions », souligne Nicolas Pécourt, de Sofinco, les cartes bancaires « débit/crédit » et des cartes bancaires « co-brandées », généralement associées à une fonction de crédit. « Ce comarquage vient juste de démarrer. « Le revolving est en train de se développer, plus faiblement que prévu, via les réseaux bancaires traditionnels », relève de son côté Pierre Blanc, du cabinet Athling. Et, pour le marché, le défi est clair : amener les Français, déjà multiténteurs de cartes, à augmenter le taux d'utilisation du revolving. En limitant les dérapages.